



Tourcoing, le 10 avril 2026

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

**Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales**

Objet : **Tournoi de padel**

P.J. : - Programme
- Fiche de déplacement

L'ASND organise le samedi 05 septembre 2026 à Billy-Berclau le 4ème tournoi de padel. La compétition sera organisée au club du "PCA" Padel Campus Arena, 415 rue d'Athènes 62138 Billy Berclau sur des terrains intérieurs.

1°) Conditions de participation

A – Pré-inscription

- Inscription en équipe (2 personnes) déjà constituées uniquement.
- Par mail à padel@asnd.fr , en envoyant les noms/prénoms des participants et leur résidence.

Une sélection sera ensuite effectuée par le comité organisateur. Règle du premier arrivé, premier servi (sous réserve de satisfaire aux conditions ci-dessous). Les équipes sélectionnées recevront deux jetons permettant à leur membre de finaliser leur inscription en ligne.

Un tableau pourra être spécifiquement créé pour les équipes mixtes et féminines selon l'affluence. La compétition est également ouverte aux agents à mobilité réduite.

B – Conditions

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- La licence ASND 2026
- une licence fédérale d'un sport de raquette ou un certificat médical de non-contre indication à la pratique du padel ;
- une participation individuelle de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription :
- possibilité d'inscrire des paires locales ne bénéficiant pas du logement, une participation individuelle de 20€ sera à régler en ligne lors de l'inscription :

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 1^{er} juillet 2026)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2026 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

– Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)
L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis le domicile jusqu'au lieu de la manifestation. **Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental** (covoiturage, réductions SNCF).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€.
Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.
La mention de l'IBAN est obligatoire

– Frais de restauration
Ils seront pris en charge par l'ASND depuis le vendredi soir jusqu'au dimanche matin pour les participants logeant avec le groupe.

– Frais d'hébergement
Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés en chambres twin à l'hôtel Le Colibri, parc des industries Artois Flandres, 542 boulevard de l'Ouest 62138 Douvrin.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
Maxime BOUCHET, conseiller technique padel, mail : padel@asnd.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,


C. COHEN